

# 22<sup>ème</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

## Proposition de loi

Visant à **protéger la biodiversité** et plus particulièrement le **monde des insectes**.

PRÉSENTÉE

Par les élèves de la classe de CM2 Vert du collège Stanislas de Montréal.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

« La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », promulguée le 8 août 2016, a pour ambition de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité. Elle souhaite faire de la France le pays de l'excellence environnementale, en conciliant notamment biodiversité et activités humaines.

Depuis 1989, 75% des insectes ont disparu en Europe. Or, ce sont des maillons essentiels de la chaîne alimentaire. De plus, les insectes ailés jouent un rôle très important dans la pollinisation des plantes. Et plus ces espèces disparaissent, plus les plantes ont du mal à se reproduire. La reproduction de 84% des espèces végétales cultivées en Europe dépend de la pollinisation par les insectes.

Beaucoup de pièges à insectes sont installés dans les jardins tuant souvent des insectes inoffensifs. Quand nous voyons des insectes, notre première réaction est de les écraser, alors que l'on pourrait les remettre dans leur milieu naturel.

Notre devoir est de protéger les insectes, en informant les populations, en introduisant au sein des villes des dispositifs de protection et en apprenant à cohabiter avec eux.

Mesdames, Messieurs, les insectes jouent un rôle fondamental dans la préservation de nos écosystèmes. Nous souhaitons éduquer les plus jeunes, créer des jardins et hôtels à insectes et voir se généraliser les toitures végétales.

## **PROPOSITION DE LOI**

### **ARTICLE 1**

Chaque classe recevra un kit pédagogique (livres, jeux, vidéos) présenté par un animateur pour mieux connaître les insectes, les aimer et apprendre à cohabiter avec eux.

### **ARTICLE 2**

Au sein des villes, chaque parc doit disposer d'un hôtel à insectes qui sera placé dans un carré fleuri entouré d'arbres ressources pour les insectes.

### **ARTICLE 3**

A l'occasion de toute nouvelle construction ou rénovation d'un bâtiment, une partie du toit devra être végétalisée avec des plantes et fleurs sauvages afin de devenir des refuges à insectes.

### **ARTICLE 4**

Chaque école aura un petit jardin excentré où les élèves pourront faire pousser des plantes à fleurs afin de nourrir et préserver les insectes.